

Vigile

Vigilance pour la santé et la sécurité au travail

Lettre du Département des Risques Professionnels

CRAM Aquitaine

[Risque]

Le risque chimique vous concerne aussi...

Les produits chimiques ne sont pas seulement présents dans le placard de la cuisine. Au travail, quel que soit le métier, on est susceptible d'utiliser ou de rentrer en contact avec des peintures, des colles, des graisses, des encres, des solvants, et autres produits dangereux. Le risque chimique est partout... Mieux l'évaluer, c'est déjà se protéger.

Rien qu'en France, plus de 5 millions de tonnes de produits chimiques cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques (les fameux CMR) ont été utilisés en 2005 dans le milieu professionnel. Aujourd'hui encore, 500 000 salariés y sont exposés. Plus généralement l'exposition professionnelle à un ou plusieurs produits concernait plus de 38% des salariés soit près de 7 millions de salariés (Enquête SUMER 2003). Ces chiffres montrent à quel point le risque chimique reste mal connu... et pourtant fort répandu ! D'ailleurs, tout le monde en utilise et pas seulement dans les laboratoires de chimie ! Solvants, lubrifiants, peintures, graisses, détergents... même la javel sont des produits chimiques, donc peut-être dangereux. A partir du moment où ces substances entrent dans l'enceinte de l'entreprise, le risque est présent, même si elles ne sont pas manipulées. Le simple fait de mal les stocker est un péril.

Plus facile que le Da Vinci Code : décoder les symboles !

D'accord, ces produits sont dangereux, mais ils sont aussi utiles à l'activité de l'entreprise. Alors que faire ?

Pour évaluer le risque chimique, il faut commencer par inventorier les produits et les quantités utilisés. Il y a de fortes chances pour que les contenants de ces substances

possèdent une étiquette et un pictogramme sur fond orange.

Ces symboles signalent un produit dangereux. Nocif, toxique, très toxique, corrosif, irritant, facilement inflammable, explosif... Décoder les symboles est une première étape, déjà riche d'enseignements, à condition de lire aussi les légendes sous les pictogrammes. Une tête de mort seule peut signifier "produit toxique" mais aussi "produit très toxique" ! Par ailleurs, il peut y avoir plusieurs symboles pour un même produit...

Lire les étiquettes

Le pictogramme alerte sur la dangerosité du produit, l'étiquette indique ce qu'il faut savoir pour l'utiliser dans de bonnes conditions. L'adresse du fabricant ou du distributeur, le nom du produit, les risques particuliers, des conseils de prudence y figurent. La Fiche de Donnée de Sécurité est un complément utile d'information. Elle doit systématiquement être demandée au fournisseur pour chaque produit qui entre dans l'entreprise. Attention : un produit sans étiquette n'est pas forcément un produit sans risques... Et puis méfiance : certaines nuisances chimiques ne peuvent pas, par

nature, être étiquetées, comme par exemple les fumées, les vapeurs, les poussières...

Se poser les bonnes questions

Une fois en possession de tous ces renseignements, le premier réflexe est de se demander dans quelles conditions est utilisé le produit dangereux, par combien de salariés, à quels postes, quel est leur niveau d'exposition, etc. Après tout, peut-être que l'entreprise pourrait se passer de cette substance... Sinon, peut-être existe-t-elle sous une autre forme, moins dangereuse ? Il est toujours préférable de manipuler un produit "Croix de Saint André" (nocif ou irritant) à une substance "Tête de mort" (toxique ou très toxique). Le fournisseur habituel doit pouvoir renseigner le chef d'entreprise sur ce point. Enfin, il s'agit de prendre les mesures nécessaires pour faire disparaître les risques chimiques : remplacer les substances qui peuvent l'être, ajouter des équipements pour limiter la manipulation de produits, installer des dispositifs de captage à la source, fournir des protections individuelles aux salariés... Bien sûr, ces mesures doivent être accompagnées d'une information claire (et d'une formation) à l'adresse des opérateurs. Parler n'est pas toxique.



Manipulation de produits chimiques au laboratoire de la Cram Aquitaine.

Allô, le labo ?

Si vraiment l'entreprise a des difficultés à procéder à l'évaluation ou la prévention du risque chimique, elle peut, via le contrôleur de sécurité qui travaille à ses côtés, contacter le laboratoire de la CRAM qui peut la conseiller, l'aider à évaluer l'exposition de ces opérateurs, informer ou former ses salariés.

Le labo de la CRAM, c'est :

- 14 personnes
- Des moyens analytiques modernes et performants (chromatographe phase gazeuse, HPLC, diffractomètre de rayons X, ICP...)
- Une certification ISO 9001 version 2000.
- Une documentaliste disposant d'un fond documentaire important
- Un mode d'intervention éprouvé : l'intervenant en entreprise (Ingénieur Conseil ou Contrôleur de Sécurité) en charge du dossier contacte l'entreprise pour fixer une date propice à l'intervention. Le jour J, il se rend dans l'entreprise, étudie les différents postes de travail et établit sa stratégie de prélèvement. Il procède ensuite aux prélèvements d'atmosphère qui permettront d'évaluer l'exposition des salariés à leur poste. Ces échantillons sont ramenés au laboratoire où ils sont traités et analysés par une équipe d'experts. Après étude des résultats et grâce à sa connaissance des postes de travail, l'intervenant en entreprise rédige un rapport technique dans lequel figurent des préconisations.

>> Contactez le laboratoire de chimie de la Cram Aquitaine : 05.56.28.27.30



>> PLUS D'INFOS

Notre sélection parmi les 150 brochures éditées par l'INRS sur le risque chimique :

- > "Produits dangereux. Guide d'évaluation des risques" (ED 1476). Ce document est recommandé par la CRAM pour sa lecture aisée et sa facilité de prise en main par l'entreprise.
- > "Stockage et transfert des produits chimiques" (ED 753) téléchargeable
- > "Produit méchant. A votre travail ou chez vous, vous utilisez des produits chimiques" (ED 744) téléchargeable
- > "Aide mémoire juridique sur la prévention du risque chimique sur les lieux de travail" (TJ 23, en téléchargement gratuit sur www.inrs.fr)
- > "Evaluation du risque chimique" (R409) téléchargeable
- > "Quels vêtements de protection contre les risques chimiques ?" (ED 127, en téléchargement gratuit).

Actualité

Interdiction de fumer dans les lieux publics : la CRAM applaudit trois fois !

Ça y'est, c'est fait : le décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 stipulant qu'il est interdit de fumer dans les lieux publics est entré en vigueur depuis le 1^{er} février 2007.

Naturellement, qui dit lieux publics, dit aussi lieux de travail. L'interdiction est donc valable dans tous les lieux fermés et couverts qui peuvent accueillir du public ou des travailleurs. Elle doit faire l'objet d'une signalisation apparente.

La CRAM est triplement satisfaite ! D'abord parce que ce décret va dans le sens d'une préservation de la santé du travailleur, ensuite parce que l'arrêt du tabac en entreprise réduit d'autant les risques d'incendie et enfin, les risques chimiques. En effet, une main souillée peut transmettre ce risque à la personne, via une cigarette portée à la bouche. Pour la santé, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail, ce décret n'est pas un écran de fumée...



En ligne

L'INRS vous tient informé

Le spécialiste de la santé au travail édite une lettre d'infos (newsletter) gratuite. Grâce à ce support numérique pratique, les internautes peuvent retrouver chaque mois dans leur messagerie l'essentiel de l'actualité de la prévention des risques professionnels. La newsletter aborde des sujets généraux à travers un dossier thématique, une alerte sur les points chauds de l'actualité de la prévention, une veille sur l'évolution du cadre réglementaire et juridique et un guide sur les nouvelles parutions estampillées INRS... bien sûr. Pratique, cette lettre est disponible au format HTML, PDF ou Texte.

PLUS D'INFOS > Pour s'abonner à la lettre d'infos de l'INRS et consulter le dernier numéro : www.inrs.fr/lettre

Nouveauté

Demandez le catalogue 2007 de l'INRS !

La version 2007 du catalogue de l'INRS est arrivée. C'est une bonne nouvelle pour les professionnels de la santé et de la sécurité au travail, comme pour les entreprises. Disponible au format CD-ROM, en ligne ou au format papier, il est consultable très facilement. On y trouve, rangés par ordre croissant, et réactualisés, tous les supports de référence de l'INRS : les publications (types ED, ND, TF, TC, etc.), les affiches, les documents audiovisuels (dvd...) et les contenus de formations (2063 références au total). La recherche s'effectue librement ou par référence. Une nouveauté cette année : des affiches percutantes sur le risque routier, idéales pour sensibiliser les salariés sur ce thème très transversal...



PLUS D'INFOS > Pour commander ces supports, s'adresser directement au service Documentation de la CRAM (05 56 11 64 36)
> Bonne nouvelle : désormais, plus de 90 % des publications type ED sont téléchargeables en texte intégral et au format PDF sur le site www.inrs.fr

Pratique

Tout, tout, tout, vous saurez tout sur votre compte employeur !

Les employeurs ont désormais la possibilité de consulter en ligne le taux de cotisation qui leur a été notifié ainsi que le contenu de leur compte pour l'année en cours et l'année précédente. Il suffit pour cela de visiter le site www.risquesprofessionnels.ameli.fr, entièrement consacré, comme son nom l'indique, à la prévention des risques professionnels. La consultation s'effectue via un accès sécurisé dont le code est envoyé par courrier postal après inscription de l'intéressé. Ensuite, pour accéder au service, il faut choisir la région de la ou des entreprises sur une carte de France numérisée. C'est aussi ça l'assurance en toute transparence !

PLUS D'INFOS > Pour consulter votre taux de cotisation ou votre compte employeur : [www.risquesprofessionnels.ameli.fr / rubrique "les sites utiles"](http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/rubrique/les_sites_utiles).

Actu CRAM

Une première : la semaine de prévention TMS

Sous l'impulsion de la CNAMTS, une semaine pour communiquer sur la prévention des troubles musculo-squelettiques au travail est organisée dans toute la France du 26 au 31 mars 2007.

Ces 5 jours seront ponctués par plus de 50 événements - colloques, réunions-débats et visites d'entreprises - programmés dans tout l'Hexagone, à l'initiative des CRAM et des CGSS. L'objectif ? Faire connaître et partager les expériences de prévention de ces maladies handicapantes, en mobilisant les chefs d'entreprises sur le rôle qu'ils ont à jouer dans la lutte contre les TMS au sein de leur structure. La CRAM Aquitaine organisera une conférence de presse sur ce thème, le jeudi 29 mars à 11 heures au Club de la Presse, 9 rue des Capérans à Bordeaux.

Que sont les TMS ?

Certains travaux forcent à des activités répétitives qui peuvent faire apparaître des douleurs dans les membres supérieurs. Un fourmillement peut, à la longue devenir handicapant ! Cette pathologie professionnelle, qui touche surtout les épaules, le coude et la main, a trois causes principales : les gestes répétitifs, les gestes forcés et les angles articulaires extrêmes. Or, les TMS, ou troubles musculo-squelettiques touchent tous les secteurs d'activité et représentent près de trois quarts des maladies professionnelles reconnues par la Sécurité sociale. Ce nombre s'accroît d'environ 20 % par an depuis 10 ans !



PLUS D'INFOS > Pour tout savoir sur cette semaine de prévention TMS, rendez-vous sur www.cram-aquitaine.fr

FAQ

Existe-t-il un poids limite recommandé pour le transport des charges avec un transpalette manuel ?

En effet. Le poids limite recommandé pour le transport des charges avec un transpalette manuel est de 600 kg pour un homme seul et de 360 kg pour une femme seule.

Cette valeur limite a été fixée en considérant le respect des conditions suivantes : opérateur jeune (< 50 ans), en bonne santé, sol plat, lisse mais non glissant et en bon état, chariot entretenu (en particulier son système de roulage).

PLUS D'INFOS Pour en savoir plus, consultez l'ED 35 et R 367.

A télécharger

VULgarisation

Le livre blanc des VUL (Véhicules Utilitaires Légers) est désormais disponible sur le site de la CRAM www.cram-aquitaine.fr dans le dossier "Risque Routier". Ce document de 31 pages, édité par le Comité de pilotage pour la prévention du risque routier professionnel comporte 12 propositions pour un véhicule utilitaire plus sûr. Ainsi, de l'évaluation du risque routier, au groupe commun de concertation, en passant par le contrôle technique, le carnet de suivi, les pneumatiques, l'airbag, l'ABS, le témoin de surcharge, etc., les entreprises consulteront ce petit livre clair avec profit : pour mieux évaluer les risques liés à l'usage des VUL et prendre les mesures de sécurité qui s'imposent, en particulier lors de l'achat d'un nouveau véhicule de ce type.

PLUS D'INFOS > www.cram-aquitaine.fr

